



## LE CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE FAIT RIMER MONTAGNE ET DIFFERENCIATION

Annoncé initialement pour le 22 novembre 2019, le Conseil national de la montagne (CNM) s'est finalement tenu le 10 janvier 2020 à Saint-Dié-des-Vosges sous la présidence conjointe de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, et du président de la commission permanente du Conseil, le député des Hautes-Alpes Joël Giraud. En dépit des difficultés de transports liées aux mouvements sociaux, la plupart des membres étaient au rendez-vous et ne sont pas venus en vain. Au fur et à mesure de l'évocation des dossiers d'actualité inscrits à l'ordre du jour, de nombreuses interventions ont permis un échange direct et nourri avec la ministre qui leur a accordé une écoute particulièrement attentive. On peut donc parler d'un CNM constructif qui a donné toute sa place à la montagne dans l'actualité des grandes politiques publiques.



Aurélien Vozin

## Un moment d'échanges nourris et constructifs

Particulièrement vivante et conviviale, la réunion du Conseil national de la montagne s'est avérée productive et devrait trouver une traduction dans le courant du semestre à venir.

Cette réunion du CNM à Saint-Dié-des-Vosges était la première présidée par la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault. La précédente s'était tenue le 12 octobre 2018 à Saint-Ours-les-Roches (Puy-de-Dôme) sous la présidence de Sébastien Lecornu (délégué par son prédécesseur, Jacques Mézard). Il s'agissait alors aussi de la réunion d'installation du Conseil dans la configuration nouvelle voulue par l'Acte II de la loi montagne. La loi du 28 décembre 2016 dispose que le CNM se réunit au moins une fois par an, que le président de la commission permanente en est le vice-président et que ses membres sont nommés pour six ans selon une procédure formellement plus rapide qu'auparavant afin de procéder aux

éventuels remplacements en cours de mandat.

Les sujets abordés ont été aussi nombreux que variés, tels que la présentation des objectifs pour l'année à venir de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA) dont la France exerce la présidence en 2020 (à compter du 4 février), les dernières mesures législatives en matière budgétaire, l'état d'avancement des travaux menés par la commission permanente et ses groupes de travail, sans oublier la réforme du régime des retraites qui s'est invitée dans le débat.

Deux sujets ont néanmoins focalisé l'attention des participants en raison de leur actualité et des enjeux qu'ils recouvrent, à savoir la mise en place de la nouvelle Agence nationale de la cohésion des terri-

### Repères

- Souvent qualifié de Parlement de la montagne, le Conseil national de la montagne, institué par la loi montagne du 9 janvier 1985, est l'instance de concertation qui participe, par ses débats, ses travaux et ses avis aux orientations et au pilotage de la politique nationale de la montagne.
- Son fonctionnement et sa composition sont fixés par le décret n° 2017-754 du 3 mai 2017. Ses membres sont nommés pour six ans par un arrêté en date du 2 novembre 2018.
- Les 80 membres du CNM se répartissent en trois collèges : élus, socioprofessionnels et associations.
- Sa commission permanente compte 23 membres. Elle est présidée par un élu qui est aussi, de droit, vice-président du Conseil.

toires (ANCT) qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, succède au Commissariat général à la cohésion des territoires (CGET), et la préparation du projet de loi décentralisation, différenciation, déconcentration, dit « 3 D ». Chacun de ces dossiers devrait ouvrir, dans les mois qui viennent, de nouvelles pistes de travail avec le gouvernement pour tenir compte de la spécificité montagne (voir page 9).

Sans véritable surprise, ce sont les thématiques suivies par les groupes de travail de la commission permanente (agriculture et forêt, travailleurs saisonniers, mobilités, accès aux services, coopération transfrontalière) qui ont été l'objet de la plupart des échanges et qui ont alimenté le contenu de la motion finale adoptée par le Conseil.



# Un bilan d'activité copieux pour la commission permanente

Le président de la commission permanente, le député des Hautes-Alpes Joël Giraud, a présenté le rapport d'activité depuis ses deux réunions du 10 janvier 2019 à Vallouise (Hautes-Alpes) et du 17 mai à La Loge des Gardes (Allier), ainsi que les travaux des groupes thématiques. Ces comptes rendus ont fourni l'essentiel de la matière de la résolution ensuite adoptée par le Conseil.

La commission permanente du 10 janvier 2019 avait créé cinq groupes thématiques consacrés respectivement à l'emploi, l'agriculture et la forêt, la coopération européenne et transfrontalière, les mobilités et l'accès aux services. Tous se sont réunis au moins une fois pour déterminer leur programme de travail, puis entre deux et cinq fois en associant aux membres du CNM des experts extérieurs, en particulier les administrations compétentes.

Le groupe « Développement économique, emploi et saisonniers » s'est en priorité focalisé sur les problèmes de logement des travailleurs saisonniers en se fixant comme objectif d'aider les communes à conclure des conventions avec l'État en ce domaine avant l'échéance prévue du 31 décembre 2019. Pour ce faire, il a mis au point un questionnaire destiné aux employeurs afin d'évaluer les besoins ainsi qu'un modèle de convention type, en s'inspirant de modèles déjà existants. Le groupe s'est ensuite intéressé aux caisses pivots pour constater qu'elles ne bénéficient à l'heure actuelle qu'aux pluriactifs exerçant simultanément plusieurs activités et non aux saisonniers exerçant successivement dans l'année plusieurs activités relevant de régimes distincts. Il doit poursuivre ses travaux en vue de proposer des solutions à cette situation injuste.

Tout en ciblant de nombreuses thématiques à traiter (qualité et PAC notamment), le groupe « Activités agricoles, pastoralisme, forêts et paysages » s'est pour sa part concentré sur deux problématiques qui lui ont paru particulièrement urgentes, à savoir l'amélioration du régime professionnel des bergers et les relations entre secteurs agricoles et forestiers. S'agissant de la première, le groupe a entrepris d'identifier les difficultés réglementaires en matière de temps de travail et de conditions de logement avec l'objectif de déterminer de possibles marges d'évolution. Quant à la seconde – la mise à plat du cadre juridique des défrichements et l'obligation de compenser appliquée depuis 2014 –, elle a ré-

vélé un dispositif touffu et complexe (quatre codes sectoriels sont impliqués) dont le caractère mécanique joue un rôle réducteur et contre-productif pour les démarches intégrées respectueuses de l'environnement.

Le groupe consacré à la coopération européenne et transfrontalière a fait le constat que les forts déséquilibres de part et d'autre des frontières, engendrant des transferts de richesse importants entre zones de résidence et zones d'emploi, restent insuffisamment compensés par les systèmes bilatéraux de rétrocession fiscale (quand ils existent), soulignant ainsi l'importance du projet de règlement ECBM (European Cross Boarder Mechanism) qui doit harmoniser ces mécanismes épars.

Le groupe de travail sur les mobilités a suivi avec pugnacité la publication du décret sur l'équipement hivernal des véhicules dont le CNM avait approuvé le projet sans réserve dès octobre 2018... et toujours en attente de signature et de publication. Joël Giraud a fait part à la ministre de l'incompréhension

des membres du Conseil face à ce constat. Enfin, le groupe sur l'accès aux services qui ne s'est réuni qu'une fois n'a pour l'instant pas encore identifié d'angle spécifiquement montagne à la problématique des maisons France services. Par ailleurs, Joël Giraud a fait état de la mise en place, en février 2019, d'un comité straté-

gique sur le tourisme co-piloté avec le secrétaire d'État au tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne, qui s'est saisi de deux chantiers : l'un mené avec les commissariats de massif sur la diversification et la désaisonnalisation de l'activité, l'autre avec France tourisme sur la modernisation du parc immobilier des stations. De même, il a signalé l'organisation d'une réunion dédiée à la fiscalité en septembre afin d'examiner deux nouveaux dispositifs introduits par la loi de finances pour 2019 (le mécanisme de majoration de la dotation globale de fonctionnement pour les communes en site Natura 2000 et le calcul de la variation de la dotation forfaitaire des communes).

« Chacun des cinq groupes s'est réuni au moins une fois. La plupart entre deux et cinq fois. »

## DAVID VALENCE : « N'oubliez pas les villes moyennes de montagne »

Le maire de Saint-Dié-des-Vosges, en accueillant le CNM dans sa commune, ne s'est pas contenté de présenter les atouts remarquables de sa ville de 20 000 habitants connue, entre autres, pour son festival international de géographie, son industrie textile de qualité et sa reconstruction après-guerre par Le Corbusier. Il a également fait part à la ministre du risque que des villes moyennes comme la sienne, indispensables à la vie des territoires, restent oubliées, notamment en matière de sécurité, entre des programmes d'appui tels que Cœur de ville ou Ruralités et montagne. Il a donné l'exemple des effectifs structurellement insuffisants du commissariat de Saint-Dié et formulé l'espoir que l'État engagera les moyens nécessaires pour assurer des services publics régalien à la hauteur des besoins.

## L'AGRICULTURE DE MONTAGNE EN DANGER

Plusieurs interventions marquantes, notamment celles de Sylvain Mathieu, vice-président du conseil régional de Bourgogne-France-Comté, du sénateur Daniel Gremillet et du président des maires du département des Vosges, Dominique Peduzzi, ont porté sur la menace réelle ressentie actuellement pour le maintien de l'activité agricole en montagne à moyen voire à court terme. En effet, les uns comme les autres ont affirmé que les incertitudes croissantes tenant à la relève des générations, à la maîtrise des terres agricoles au regard notamment de la progression de la forêt et de l'enfrichement, aux perspectives de baisse des montants d'aides agricoles mobilisables, contribuent à une démobilitation qui pourrait bien conduire à une nouvelle vague d'abandon des espaces agro-sylvo-pastoraux de montagne.



Annie Genevard



### ANNIE GENEVARD

## « Les élus sont toujours disponibles pour contribuer aux réflexions intéressantes sur la montagne »

S'exprimant en début de réunion, la présidente de l'ANEM, Annie Genevard, a exposé les priorités portées au nom des élus de la montagne sur les principaux chantiers à venir impliquant la politique de la montagne.

Se félicitant en premier lieu de l'écoute accordée à l'ANEM par les différents interlocuteurs gouvernementaux, notamment lors de la mission de préfiguration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) mais aussi durant la discussion du projet de loi en portant création, Annie Genevard a rappelé que cette écoute se retrouve dans le décret relatif à la composition du conseil d'administration de l'ANCT qui attribue un siège à l'ANEM. Elle a assuré que les élus ont le souci de s'assurer que l'Agence contribue à la poursuite et surtout au développement attendu de la politique de la montagne, non seulement au niveau national mais également au niveau de l'Union européenne, d'une part, et au niveau des massifs, d'autre part. Dans cette perspective elle a exprimé le souhait que les élus soient associés à l'élaboration du pro-

gramme d'appui « Ruralités – Montagne » dont l'Agence doit se doter.

Elle a ensuite évoqué le projet de loi 3 D (décentralisation, différenciation, déconcentration) en exprimant le souhait que celui-ci ouvre quelques perspectives en faveur d'une plus grande liberté pour les initiatives et la mobilisation des énergies sur les territoires de montagne, non sans avoir d'abord regretté que perdure, trois ans après l'adoption de l'Acte II de la loi montagne, la difficulté de faire entendre et de mettre en œuvre concrètement le droit à la différence reconnu

« Les élus de la montagne se sont intéressés aux perspectives de la différenciation, les territoires de montagne ayant à leur actif un certain nombre de précédents majeurs. »

par la loi aux territoires de montagne. Elle a particulièrement souligné l'intérêt des élus de la montagne pour la différenciation en faisant valoir que les territoires de montagne ont à leur actif un certain nombre de précédents majeurs tels que l'aide à l'installation des jeunes en agriculture.

Surtout, elle a souligné que la différenciation, en tant que construction d'une réponse adaptée à une réalité locale, départementale, régionale ou à l'échelle d'un massif, se présente comme la solution « idéale » pour surmonter et résoudre les difficultés multiples et insolubles que génère la surcharge des normes de tout ordre. Elle a également déclaré que les élus de la montagne sont disposés à prendre toute leur part dans l'élaboration du projet de loi dont la ministre a annoncé la présentation en conseil des ministres « dans le courant du semestre ».

La présidente a enfin consacré la dernière partie de son intervention à l'importance de l'Europe dans des décisions actuellement attendues et déterminantes pour l'avenir des territoires montagnards, à commencer par le cadre financier pluriannuel de l'Union qui ne devrait être arrêté que fin 2020. Elle a appelé à mettre ce différé à profit pour demander des perspectives financières plus ambitieuses, de même qu'elle a souligné l'importance de l'adoption du projet de règlement EBCM (European Cross Border Mechanism). Ces deux points figurent d'ailleurs dans la résolution finale du CNM.



## Les annonces de Jacqueline Gourault

Se prêtant volontiers au jeu des questions des membres du Conseil sur des sujets on ne peut plus variés, la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a apporté un certain nombre de précisions et procédé à quelques annonces.

À l'appui d'une écoute particulièrement attentive, la ministre a répondu point par point aux questions soulevées, signalant au besoin les sujets dont elle n'est pas la spécialiste mais s'engageant à transmettre les messages à qui de droit. Ce fut le cas notamment de la réforme des retraites, faisant part toutefois de sa conviction que les saisonniers devraient être gagnants avec le futur régime à points. S'agissant du dossier de l'avenir des fonds européens, elle a confirmé qu'il s'agit à la fois d'une priorité majeure et d'une réelle préoccupation pour le gouvernement.

Évoquant les missions de l'ANCT placée sous sa responsabilité, elle a précisé que l'ingénierie proposée par l'Agence aux collectivités territoriales, complémentaire de l'offre existante, visera prioritairement celles qui n'en ont pas les moyens.

Une convention en la matière a été conclue entre l'Agence et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). La ministre a par ailleurs confirmé qu'un programme « Ruralités – Montagne » au sein de l'ANCT sera lancé mi-2020, et annoncé que, dans cette perspective, un comité de pilotage chargé de travailler à la définition de cette nouvelle offre de services sera mis en place prochainement. Elle s'est notamment voulue rassurante en affirmant que, dans ce cadre, elle n'oublierait pas la problématique des villes moyennes de montagne.

Elle a fait preuve de la même volonté de coopération s'agissant de la préparation du projet de loi 3 D après avoir rappelé que ce texte est le projet de tout le gouvernement et que son ministère n'en assure que le pilotage. Tout en rappelant que celui-ci n'a pas vocation première à réformer la fiscalité des territoires, elle a toutefois souligné

qu'il comportait des transferts de compétences qui devront nécessairement être assortis de dispositions financières. Elle a ainsi invité les élus des territoires de montagne à lui faire part « de toute proposition qui permettrait de prendre pleinement en compte dans la loi la spécificité des territoires de montagne, notamment dans les domaines de la transition écologique, du logement et des mobilités afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants de ces territoires ». Le CNM a donc validé la création d'un groupe de travail *ad hoc* chargé de faire de telles propositions.

Ayant entendu le message sur les problèmes forestiers, elle s'est déclarée volontaire pour rencontrer une délégation sur ce dossier.

Jacqueline Gourault a également annoncé, à la demande de son collègue en charge du tourisme,

Jean-Baptiste Lemoine, que le programme de rénovation de l'immobilier de loisir et de transition énergétique engagé pour dix-huit mois par Atout France auprès de treize stations (dix de montagne, trois du littoral) sera prolongé de six mois et qu'un comité de pilotage associant l'ANEM et l'ANCT sera constitué pour procéder à une évaluation<sup>(1)</sup>.

Avant de clore la réunion, la ministre a salué « l'esprit de coopération entre les acteurs – État, élus, professionnels, société civile – qui participent aux instances de gouvernance des territoires de montagne ». Elle a souligné qu'il s'agit d'un modèle de gouvernance unique en Europe permettant une véritable coconstruction des politiques publiques dans les territoires de montagne.

(1) Lancée en juin 2018, cette expérimentation appelée par la suite à être éventuellement étendue, vise à faire bénéficier les stations sélectionnées de 20 jours d'assistance en ingénierie d'Atout France, soit l'équivalent d'une aide de 20 000 euros chacune.

### LE CONTENU DE LA RÉSOLUTION ADOPTÉE

- Associer le CNM à l'élaboration du programme montagne de l'ANCT.
- Pérenniser les contrats de plans interrégionaux (conventions interrégionales de massif).
- Publier sans tarder le décret sur les équipements neige des véhicules.
- Élargir le bénéfice du guichet unique pour les pluriactifs saisonniers aux pluriactifs qui combinent plusieurs activités au cours de l'année.
- Pérenniser le dispositif expérimental échu au 31 décembre 2019 ouvrant l'éligibilité à l'activité partielle des régies directes exploitant des remontées mécaniques.
- Soutenir l'expérimentation dans la région Grand Est d'un préfet coordonnateur des frontières.
- Appuyer l'adoption du règlement communautaire d'harmonisation des modalités d'élaboration des conventions frontalières.
- Revoir en profondeur pour le simplifier le régime des défrichements forestiers et des obligations de compensation qui lui sont assorties.

Retrouvez l'intégralité du texte sur [www.anem.org](http://www.anem.org)

